

13-06-17

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À un deuxième ajournement de la séance ordinaire du 27 mai 2013 du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenu le lundi 17 juin 2013, à 19 h 32, à la salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M<sup>mes</sup> Élisabeth Beaudoin (représentante du comité de parents pour l'ordre secondaire)

Noëlla Bourdages

Sara Deschênes

Louise Dionne

Marie-Claude Hamel

Pauline Michaud

MM. Daniel Arseneault

Steeve Boucher

Jacques Deschênes

Gilbert Labrie

Dany Landry

Jean-Maurice Lechasseur

Alain Rioux

formant quorum sous la vice-présidence de M. Raynald Caissy qui agit comme président de la séance en l'absence de M. Raymond Tudeau, président.

2. Le directeur général, M. Jean-François Parent, et la secrétaire générale, M<sup>e</sup> Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M<sup>me</sup> Mado Dugas, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs

M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles

M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières

**Absences :**

M<sup>me</sup> Katie Bérubé (représentante du comité de parents pour l'ordre primaire), *motivée*

M. Claude Fortin

M<sup>me</sup> Lise Lévesque

M. Luc Marcoux

M. Sylvain Pleau, *motivée*

M. Guy Potvin, *motivée*

M. Raymond Tudeau, *motivée*

M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines, *motivée*

13-06-17-763

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Dany Landry et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance et présences;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 **Décision**
  - 3.1. Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) – Pour adoption (Mado Dugas);
  - 3.2. Plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général (volet entretien ménager) – Pour adoption (Cathy-Maude Croft);
  - 3.3. Mise à pied – Personnel de soutien du secteur des services de garde (Cathy-Maude Croft);
  - 3.4. Mise à pied – Personnel de soutien du secteur général (Cathy-Maude Croft);
  - 3.5. Réfection du revêtement de plancher du gymnase de l'école Boijoli – Octroi du contrat (Carl Ruest);
  - 3.6. Demande d'autorisation d'adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus (budget déficitaire) (Marc Girard);
  - 3.7. Division du territoire de la Commission scolaire des Phares en circonscriptions électorales – Pour adoption (Cathy-Maude Croft);
  - 3.8. Comblement de postes (**huis clos**) (Jean-François Parent);
- 4.0 Levée de la séance.

## DÉCISION

### 13-06-17-764 POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA) – POUR ADOPTION

ATTENDU que la Commission scolaire a consulté le Comité consultatif EHDA, le comité de parents, le Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis, le Syndicat du personnel de soutien scolaire des Phares et le Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent, concernant le projet «*Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)*»;

ATTENDU que des avis ont été reçus des instances ci-dessus décrites;

ATTENDU qu'une étude de ces avis a été faite en comité consultatif de gestion et en comité plénier et que des modifications ont été apportées;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu d'adopter la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)*, codifiée sous le numéro A133-28.

Cette politique abroge et remplace la *Politique sur l'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* (SE-02-08-27).

Ce document sera colligé au *Recueil des règles de gestion* de la Commission scolaire des Phares.

**13-06-17-765 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN DU SECTEUR GÉNÉRAL (VOLET ENTRETIEN MÉNAGER) – POUR ADOPTION**

ATTENDU les analyses et les échanges réalisés lors de la préparation du projet du plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général pour l'année 2013-2014;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité des relations de travail;

ATTENDU les discussions au comité plénier du 27 mai 2013;

ATTENDU les dispositions de l'article 7-3.07 de la convention collective applicable au personnel de soutien;

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'adopter le plan d'effectifs 2013-2014 du personnel de soutien du secteur général (volet entretien ménager), tel que présenté et codifié sous le numéro H104-1.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**13-06-17-766 MISE À PIED – PERSONNEL DE SOUTIEN DU SECTEUR DES SERVICES DE GARDE**

ATTENDU la modification des critères d'embauche prévus au plan de classification des éducatrices ou éducateurs en service de garde;

ATTENDU l'annexe 26 de la convention collective du personnel de soutien;

ATTENDU l'attestation d'études professionnelles et la formation passerelle offerte par la Commission scolaire;

ATTENDU les consultations effectuées auprès du comité des relations de travail du 11 septembre 2012, du 11 décembre 2012 et du 12 février 2013;

ATTENDU la rencontre d'information du 14 janvier 2013;

ATTENDU l'avis d'intention de mise à pied transmis le 6 juin 2013 aux personnes concernées;

ATTENDU que les personnes ne se sont pas conformées au plan de classification et à l'annexe 26 de la convention collective du personnel de soutien à l'intérieur des délais prescrits;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages et résolu de procéder à la mise à pied du personnel de soutien ci-après désigné, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 :

- M<sup>me</sup> Édith Boudreau, éducatrice en service de garde;
- M<sup>me</sup> Diane Carrier, éducatrice en service de garde;
- M<sup>me</sup> Stéphanie Coulombe, éducatrice en service de garde;
- M<sup>me</sup> Claudie D'Astous, éducatrice en service de garde;
- M<sup>me</sup> Marie-Ange Lafontaine, éducatrice en service de garde;
- M<sup>me</sup> Mélanie Lavoie, éducatrice en service de garde;
- M<sup>me</sup> Lyne Pérusse, éducatrice en service de garde;
- M<sup>me</sup> Mireille Ouellet, éducatrice en service de garde;
- M<sup>me</sup> Josée Vignola, éducatrice en service de garde.

**13-06-17-767 MISE À PIED – PERSONNEL DE SOUTIEN DU SECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU l'analyse des besoins en personnel par les Services des ressources humaines;

ATTENDU le plan d'effectifs adopté le 13 mai 2013;

ATTENDU l'abolition d'un poste d'agent de bureau classe II détenu par la salariée en 2012-2013;

ATTENDU la baisse significative de la clientèle;

ATTENDU la modification de services spécifiques à rendre;

ATTENDU la séance d'affectation du personnel de soutien du secteur administratif tenue le 4 juin 2013;

ATTENDU que la salariée n'a pas été en mesure ou n'a pas choisi d'autre poste chez le personnel de soutien lors de la séance d'affectation du 4 juin 2013;

Il est proposé par M. Dany Landry et résolu de procéder à la mise à pied du personnel de soutien ci-après désigné, et ce, à compter du 5 juillet 2013 :

- M<sup>me</sup> Cathy Doiron, agente de bureau classe II.

**13-06-17-768 RÉFECTION DU REVÊTEMENT DE PLANCHER DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE BOIJOLI – OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU l'appel d'offres public pour le projet de réfection du revêtement du plancher du gymnase de l'école Boijoli;

ATTENDU la soumission reçue;

ATTENDU la recommandation de l'architecte du projet, la firme Goulet et LeBel, architectes;

Il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu d'octroyer le contrat de réfection du revêtement de plancher du gymnase de l'école Boijoli à la firme Construction Benoît Jobin, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 99 913,28 \$, taxes incluses.

**13-06-17-769 DEMANDE D'AUTORISATION D'ADOPTER UN BUDGET QUI PRÉVOIT DES DÉPENSES SUPÉRIEURES AUX REVENUS (BUDGET DÉFICITAIRE)**

ATTENDU les travaux réalisés au cours de l'exercice 2012-2013 par le comité de vérification élargi à l'ensemble des membres du conseil des commissaires et les mesures prises par le conseil des commissaires de la commission scolaire dans le cadre du projet pour le retour à l'équilibre budgétaire.

ATTENDU les correspondances de la direction générale de la Commission scolaire des Phares avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport tout au long de l'année 2012-2013 afin de l'informer de l'avancement des travaux pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut, aux conditions et selon les modalités qu'elle détermine, autoriser la Commission scolaire des Phares à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Phares prévoit adopter un budget pour l'exercice 2013-2014 dont les dépenses excèdent les revenus de 2 219 916 \$;

ATTENDU QUE ce déficit d'exercice excède de 2 219 916 \$ la limite de 10 % d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2012 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs soit 0 \$ ;

Il est proposé par M. Alain Rioux qu'une demande soit faite à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'autoriser la Commission scolaire des Phares à adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice qui excède de 2 219 916 \$ la limite de 10 % d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2012 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs, autorisation sujette aux conditions et modalités qui y seront indiquées.

**13-06-17-770 DIVISION DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES – POUR ADOPTION**

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q.,c.E-2.3), le conseil des commissaires doit adopter, au plus tard le 31 décembre de l'année qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale, la division du territoire de la Commission scolaire en circonscriptions électorales ;

ATTENDU qu'un projet de division proposant une division de l'ensemble du territoire de la Commission scolaire des Phares en neuf circonscriptions électorales a été adopté par le conseil des commissaires le 13 mai 2013 par la résolution n<sup>o</sup> 13-05-13-697 ;

ATTENDU qu'un avis public présentant ce projet de division a été publié dans l'édition du 22 mai 2013 du journal *L'Avantage votre journal* ;

ATTENDU qu'aucune opposition au projet n'a été reçue ;

Il est proposé par M. Steeve Boucher et résolu d'adopter à l'unanimité la division de l'ensemble du territoire de la Commission scolaire des Phares en neuf circonscriptions électorales telles que ci-après décrites et délimitées :

**Circonscription électorale n° 1 (4 972 électeurs)**

La circonscription n° 1 comprend les paroisses de Saint-Fabien, de Saint-Eugène-de-Ladrière et de Saint-Valérien.

Elle comprend également deux parties de la Ville de Rimouski délimitées comme suit :

- a) en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord (fleuve Saint-Laurent) et du prolongement de la route Mitoyenne, ce prolongement, la route Mitoyenne, l'autoroute Jean-Lesage, la rivière Rimouski et la limite municipale ouest, sud, ouest et nord (fleuve Saint-Laurent) jusqu'au point de départ.
- b) elle comprend également les îles du Bic.

**Circonscription électorale n° 2 (6 901 électeurs)**

La circonscription n° 2 comprend deux parties de la Ville de Rimouski délimitées comme suit :

- a) en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord (fleuve Saint-Laurent) et du prolongement de la route Mitoyenne, cette limite municipale, la rivière Rimouski, l'autoroute Jean-Lesage, la route Mitoyenne et son prolongement jusqu'au point de départ.
- b) elle comprend également l'Île Saint-Barnabé et l'Île Canuel.

**Circonscription électorale n° 3 (5 151 électeurs)**

La circonscription n° 3 comprend la Municipalité d'Esprit-Saint ainsi que les paroisses de La Trinité-des-Monts, de Saint-Narcisse-de-Rimouski et de Saint-Marcellin.

Elle comprend également une partie de la Ville de Rimouski délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Rimouski et de l'autoroute Jean-Lesage, cette autoroute, la limite municipale est, sud et ouest et la rivière Rimouski jusqu'au point de départ.

Elle comprend également le Territoire non organisé de Lac Huron.

**Circonscription électorale n° 4 (6 298 électeurs)**

La circonscription n° 4 comprend une partie de la Ville de Rimouski délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord (fleuve Saint-Laurent) et de la rivière Rimouski, cette limite municipale, le prolongement de l'avenue Rouleau, cette avenue, le boulevard Arthur-Buies Ouest, l'autoroute Jean-Lesage et la rivière Rimouski jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale n° 5 (7 745 électeurs)**

La circonscription n° 5 comprend une partie de la Ville de Rimouski délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord (fleuve Saint-Laurent) et du prolongement de

l'avenue Rouleau, cette limite municipale, le prolongement de l'avenue Belzile, cette avenue, une ligne droite tracée en direction sud-est à partir de l'extrémité de cette avenue jusqu'à la rencontre de la 2<sup>e</sup> Rue Est et de l'avenue Belzile, la 2<sup>e</sup> Rue Est, la rue Hupé, son prolongement, la ligne arrière du chemin du Sommet Est (côté nord), la ligne arrière de l'avenue de la Cathédrale (côté est), l'autoroute Jean Lesage, le boulevard Arthur Buies Ouest, l'avenue Rouleau et son prolongement jusqu'au point de départ.

#### **Circonscription électorale n° 6 (7 350 électeurs)**

La circonscription n° 6 comprend une partie de la Ville de Rimouski délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord (fleuve Saint-Laurent) et du prolongement de l'avenue Belzile, cette limite municipale, le prolongement de la rue Joseph-Paradis, cette rue, la limite municipale est, l'autoroute Jean-Lesage, la ligne arrière de l'avenue de la Cathédrale (côté est), la ligne arrière du chemin du Sommet Est (côté nord), le prolongement de la rue Hupé, cette rue, la 2<sup>e</sup> Rue Est jusqu'à l'intersection de la rue Belzile, une ligne droite tracée en direction sud-est de l'extrémité de l'avenue Belzile jusqu'à la rencontre de la 2<sup>e</sup> Rue Est et de l'avenue Belzile, l'avenue Belzile et son prolongement jusqu'au point de départ.

#### **Circonscription électorale n° 7 (5 503 électeurs)**

La circonscription n° 7 comprend une partie de la Ville de Rimouski délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord (fleuve Saint-Laurent) et du prolongement de la rue Joseph-Paradis, cette limite municipale, la limite municipale est et sud, la rue Joseph-Paradis et son prolongement jusqu'au point de départ.

Elle comprend également la Paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard.

#### **Circonscription électorale n° 8 (7 301 électeurs)**

La circonscription n° 8 comprend les municipalités de Sainte-Angèle-de-Mérici, de Saint-Gabriel-de-Rimouski, de Les Hauteurs, les paroisses de Saint-Charles-Garnier, de La Rédemption, de Saint-Jeanne-d'Arc et de Saint-Joseph-de-Lepage ainsi que le Village de Price.

Elle comprend également une partie de la Ville de Mont-Joli délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et de l'avenue du Sanatorium, cette avenue, le boulevard Benoît-Gaboury, la voie ferrée du CN (au nord de la rue Caron) et la limite municipale est, sud et ouest jusqu'au point de départ.

Elle comprend également les territoires non organisés du Lac-des-Eaux-Mortes et du Lac-à-la-Croix.

#### **Circonscription électorale n° 9 (7 454 électeurs)**

La circonscription n° 9 comprend la Ville de Métis-sur-Mer, les municipalités de Padoue, de Grand-Métis et de Sainte-Luce ainsi que les paroisses de Sainte-Flavie, de Saint-Octave-de-Métis et de Saint-Donat.

Elle comprend également une partie de la Ville de Mont-Joli délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et de l'avenue du Sanatorium, la limite municipale

ouest, nord et est, la voie ferrée du CN (au nord de la rue Caron), le boulevard Benoît-Gaboury et l'avenue du Sanatorium jusqu'au point de départ. Elle comprend également le territoire non contigu de la Ville de Mont-Joli situé au nord-est de la Paroisse de Sainte-Flavie.

#### **Avis au lecteur**

La description des limites des circonscriptions électorales a été effectuée selon le sens horaire.

L'utilisation des mots : rue, avenue, boulevard, chemin et rivière sous-entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention différente.

L'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite de la circonscription électorale passe à l'arrière des emplacements dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée. Le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal.

Toutes les limites administratives utilisées dans le cadre de cette description sont celles qui existaient en date du 13 février 2013.

La présente résolution entrera en vigueur le 31 mars de l'année où doit avoir lieu l'élection générale, conformément à l'article 9.13 de la *Loi sur les élections scolaires*.

#### **13-06-17-771 HUIS CLOS**

À 19 h 59, il est proposé par M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages et résolu de continuer la séance à huis clos.

#### **13-06-17-772 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE**

À 20 h 04, il est proposé par M<sup>me</sup> Pauline Michaud et résolu de siéger en séance publique.

#### **13-06-17-773 COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR DES ÉCOLES BOIJOLI ET DE LA COLOMBE – MUTATION**

ATTENDU l'ouverture du poste de directrice ou de directeur de l'école des Alizés par la résolution n° 13-05-13-705;

ATTENDU la Structure du réseau des écoles et des centres et la structure administrative de la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU la *Politique de dotation des ressources humaines*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Dany Landry et résolu de muter M<sup>me</sup> Suzanne Lévesque au poste de directrice des écoles Boijoli et de la Colombe à la Commission scolaire des Phares, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.



**13-06-17-774 COMBLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DU PORTAGE – NOMINATION**

ATTENDU l'ouverture du poste de directrice ou de directeur de l'école du Portage par la résolution n° 13-05-13-707;

ATTENDU la Structure du réseau des écoles et des centres et la structure administrative de la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU la *Politique de dotation des ressources humaines*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu de nommer M. Yann Normand au poste de directeur de l'école du Portage à la Commission scolaire des Phares, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**13-06-17-775 AFFECTATION PROVISOIRE – DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE DU MISTRAL**

ATTENDU que le titulaire du poste de directeur adjoint de l'école du Mistral a été nommé à d'autres fonctions à la Commission scolaire;

ATTENDU la Structure du réseau des écoles et des centres et la structure administrative de la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu d'affecter provisoirement M<sup>me</sup> Christine Fortier au poste de directrice adjointe de l'école du Mistral à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 jusqu'au 30 juin 2014.

**13-06-17-776 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 07, il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu de lever la séance.

---

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



**COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**DEUXIÈME AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
27 MAI 2013 TENU LE 17 JUIN 2013**

**NUMÉRO DE RÉOLUTION :**

**TITRE :**

**13-06-17-763**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU  
JOUR**

**DÉCISION**

**13-06-17-764**

**POLITIQUE RELATIVE À  
L'ORGANISATION DES  
SERVICES ÉDUCATIFS AUX  
ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN  
DIFFICULTÉ D'ADAPTATION  
OU D'APPRENTISSAGE  
(EHDA) – POUR ADOPTION**

**13-06-17-765**

**PLAN D'EFFECTIFS DU  
PERSONNEL DE SOUTIEN DU  
SECTEUR DE L'ENTRETIEN  
MÉNAGER – POUR ADOPTION**

**13-06-17-766**

**MISE À PIED – PERSONNEL DE  
SOUTIEN DU SECTEUR DES  
SERVICES DE GARDE**

**13-06-17-767**

**MISE À PIED – PERSONNEL DE  
SOUTIEN RÉGULIER DU  
SECTEUR ADMINISTRATIF**

**13-06-17-768**

**RÉFECTION DU REVÊTEMENT  
DE PLANCHER DU GYMNASE  
DE L'ÉCOLE BOIJOLI – OCTROI  
DU CONTRAT**

**13-06-17-769**

**DEMANDE D'AUTORISATION  
D'ADOPTER UN BUDGET QUI  
PRÉVOIT DES DÉPENSES  
SUPÉRIEURES AUX REVENUS  
(BUDGET DÉFICITAIRE)**

**13-06-17-770**

**DIVISION DU TERRITOIRE DE  
LA COMMISSION SCOLAIRE**

DES PHARES EN  
CIRCONSCRIPTIONS  
ÉLECTORALES – POUR  
ADOPTION

13-06-17-771

HUIS CLOS

13-06-17-772

RETOUR EN SÉANCE  
PUBLIQUE

13-06-17-773

COMPLEMENT DE POSTE DE  
DIRECTRICE OU DE  
DIRECTEUR DES ÉCOLES  
BOIJOLI ET DE LA COLOMBE –  
MUTATION

13-06-17-774

COMPLEMENT DE POSTE DE  
DIRECTRICE OU DE  
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DU  
PORTAGE – NOMINATION

13-06-17-775

AFFECTATION PROVISOIRE –  
DIRECTION ADJOINTE DE  
L'ÉCOLE DU MISTRAL

13-06-17-776

LEVÉE DE LA SÉANCE